

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2016**



SOMMAIRE A REVOIR

INTRODUCTION

A. UN BUDGET VILLE IMPACTE PAR UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DEGRADE ET PAR LA REFORME TERRITORIALE	4
1. Une situation économique dégradée	4
1.1 Le contexte économique mondial.....	4
1.2 Le contexte économique, financier et budgétaire national	4
1.2.1 Le Produit Intérieur Brut.....	4
1.2.2 Le chômage	5
2. Des finances publiques en crise.....	5
2.1 Le panier du maire.....	5
2.2.1 Evolution des finances des collectivités (communes et intercommunalités à fiscalité propre).....	6
2.3 Les contributions aux péréquations	6
2.3.1 La contribution au Fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF).....	6
2.3.2 La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	6
3. Des territoires en pleine réorganisation	7
3.1 Mise en place de la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise (CU GPSO) au 1er janvier 2016	7
B – DES BUDGETS TRES CONTRAINTS PAR LE CHOIX DE RETROUVER UNE MEILLEURE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF).....	7
1. L'évolution des recettes de fonctionnement de la Ville de Poissy.....	7
1-1 Les recettes fiscales : impôts	7
1.2 Les recettes non fiscales : enjeux de la tarification	8
1.2.1 La Dotation Globale de fonctionnement (DGF)	8
1.2.2. La Dotation de Compensation et le Fonds de Garantie :	9
1.2.3. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).....	9
2. Les dépenses de fonctionnement	10
2.1 Les dépenses de personnel.....	10
2.1.1. La structuration des dépenses de personnel et des dépenses liées à la politique RH.....	10
2.1.2. La structure et l'évolution des effectifs	11
2.1.3. Le temps de travail.....	12
2.1.4. Politique salariale : Les régimes indemnitaires.....	12
2.1.5. Les orientations pour 2016.....	123
2.2 Les subventions aux associations.....	14
2.3 Les autres charges de fonctionnement	14
C – LES FUTURS BUDGETS AU SERVICE D'UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SOUTENABLE	15
1. Des recettes d'investissement :.....	15
1.1. Les recettes d'investissement	15
1.2. Le plan de cession des biens immobiliers :	15
2. Un PPI 2016-2020.....	15
3. Endettement : un recours maîtrisé à l'emprunt.....	16
B. LES ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES.....	17
1. Le budget des opérations soumises à TVA	17
2. Le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement :	17
2.1. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2015 :	17
2.2. Les perspectives 2016	17

INTRODUCTION

L'exécution du budget 2015 a fait l'objet d'une maîtrise rigoureuse et raisonnable des dépenses avec un référentiel fondé sur les dépenses réalisées et non pas celles prévisionnelles.

L'examen du compte administratif 2015 permettra dans quelques mois d'attester de la qualité de cette méthode.

Face à la baisse inouïe des dotations de l'Etat et face à un contexte macro-économique toujours aussi morose qui concernent toutes les collectivités, il est plus que jamais indispensable de poursuivre dans cette voie pour tenir compte des programmes en cours avec un état financier ultra contraint. Tous ces nouveaux paramètres bouleversent les modes de gestion traditionnels et enjoignent le décideur public à repenser les moyens de satisfaire à l'intérêt général.

Pour ce faire, l'action de la municipalité s'articulera à nouveau autour d'axes prioritaires pour répondre au besoin de l'administré.

La nouvelle organisation de l'administration municipale reflète d'ailleurs ces perspectives d'action de long terme. Quant aux équilibres budgétaires de la Ville, les équations légales imposées sont cependant toujours plus complexes à résoudre : épargne brute suffisante pour couvrir les dotations aux amortissements et ressources propres permettant de rembourser le capital emprunté.

Comme en 2015, pour 2016 il est proposé une réduction ciblée des dépenses de gestion et des ressources humaines tout en maintenant une capacité d'investissement satisfaisante.

C'est pourquoi, dans ce contexte et comme en 2015 (avec - 6%) Poissy projette encore une baisse des dépenses de fonctionnement.

Différents scénarios ont été construits afin de s'assurer que les choix politiques envisagés permettent de répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Le scénario retenu s'appuie à la fois sur la recherche de nouvelles recettes et sur la maîtrise forte des dépenses de fonctionnement.

Le présent document expose aussi les orientations générales des budgets annexes. Il est accompagné d'un rapport sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et enfin sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

Le cadre et les objectifs légaux du DOB (débat d'orientations budgétaires)

La Loi d'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992, prévoit une obligation préalable au vote du budget primitif par l'assemblée délibérante des communes de plus de 3500 habitants (Article L. 2312-1 du CGCT) : le débat d'orientations budgétaires (DOB) qui doit être organisé dans les deux mois précédant le vote du budget.

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 apporte des modifications : l'article 107 « Amélioration de la transparence financière » précise :

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres.

Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Cette disposition s'applique également aux EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

A. UN BUDGET VILLE IMPACTE PAR UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DEGRADE ET PAR LA REFORME TERRITORIALE

1. Une situation économique dégradée

1.1 Le contexte économique mondial

L'année 2015 restera comme une année charnière avec la survenance de plusieurs événements importants : l'intensification des risques géopolitiques, le ralentissement de la croissance chinoise, la première hausse de taux américaine, le lancement d'une politique quantitative de grande ampleur par la BCE.

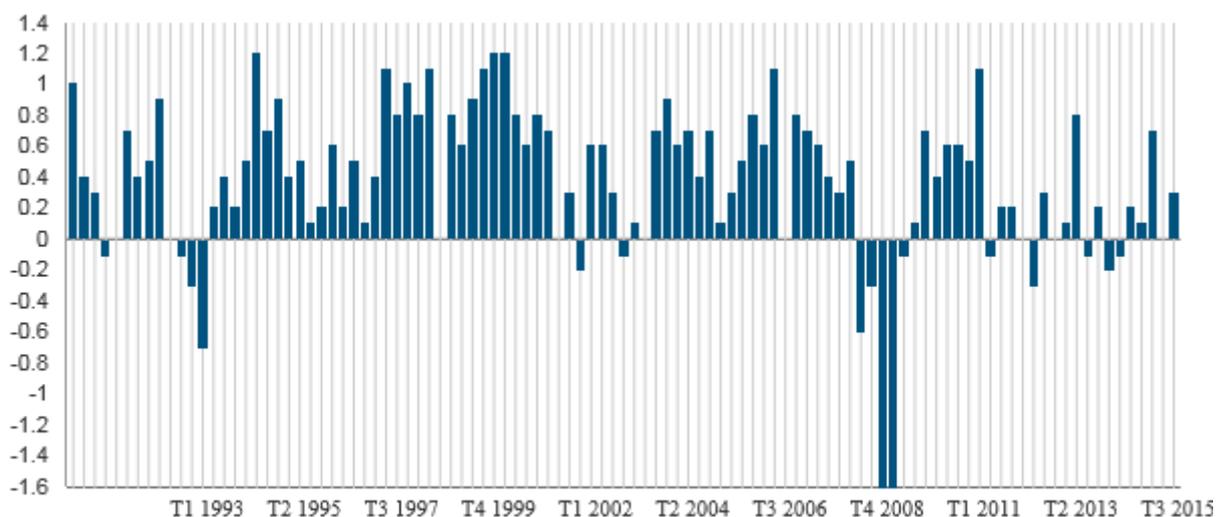
En 2015, l'économie mondiale est restée sur un rythme de croissance relativement faible, proche de 3% similaire à celui enregistré en 2014.

1.2 Le contexte économique, financier et budgétaire national

1.2.1 Le Produit Intérieur Brut

Le Produit Intérieur Brut (PIB) progresserait de 0,3% au quatrième trimestre 2015, selon l'indicateur synthétique mensuel d'activité de la Banque de France. Dans ses prévisions macroéconomiques pour 2015 et les deux années suivantes, l'institution anticipe une croissance de 1,2% pour l'année qui vient de se terminer. Elle revoit à la baisse ses projections pour 2016 et 2017, à 1,4 % et 1,6 % respectivement, au lieu des 1,8 % et 1,9 % annoncés en juin dernier. L'Insee, quant à lui, tablait sur une progression annuelle du PIB de 1,1% en 2015 dans sa dernière note de conjoncture

L'évolution trimestrielle du PIB



Source : Banque mondiale En % (par rapport au trimestre précédent)

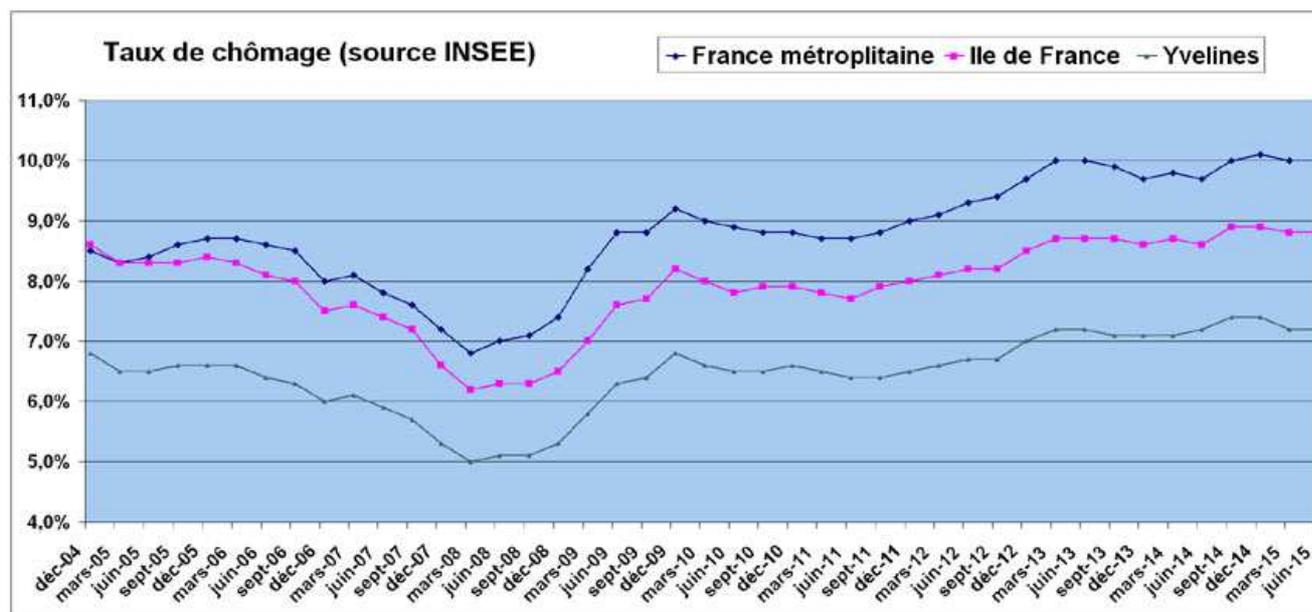
Le graphique ci-dessus montre bien l'entrée en récession de la France en 2008. Le paroxysme de la crise est atteint au premier trimestre 2009 (-1,6%). Le pays n'avait pas connu une période aussi longue de contraction de l'activité économique depuis le début des années 1990.

1.2.2 Le chômage

En moyenne sur le troisième trimestre 2015, le **taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)** est de 10,6 % de la population active en France. En France métropolitaine, le nombre de chômeurs a augmenté de 75 000, à 2,9 millions de personnes. La hausse concerne l'ensemble des tranches d'âge, mais plus particulièrement les jeunes.

Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,2 point.

Dans le département des Yvelines le taux de chômage reste stable et de près de 3 points en dessous du national.



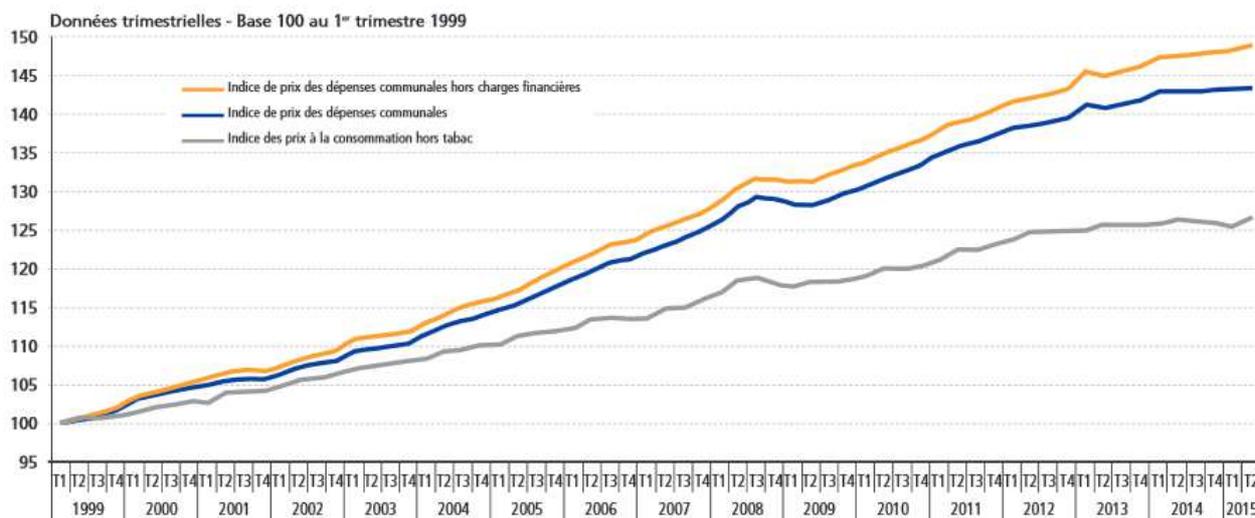
2. Des finances publiques en crise

2.1 Le panier du maire

L'indice des prix des dépenses communales reflète le prix du « panier du maire » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique conforme l'intuition selon laquelle les acteurs publics subissent sur une longue période une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Les mesures de cet indice sont perturbées par les fortes variations à la baisse des taux de marché. C'est pourquoi l'observation de l'indice hors charges financières est plus pertinente. De 1999 à 2012, alors que l'indice des prix à la consommation a progressé en moyenne de 1,7 % par an, l'indice des dépenses communales hors charges financières a lui connu une hausse de 2,7 %, soit un écart de 1 % par an en moyenne.

Sur un an (les quatre derniers trimestres comparés aux quatre trimestres précédents) nous pouvons constater la même hausse de l'indice du « panier du maire » hors charges financières avec +2,2 % contre +1,2 % pour l'inflation.



2.2.1 Evolution des finances des collectivités (communes et intercommunalités à fiscalité propre)

En 2015 l'épargne brute des communes serait à nouveau en repli mais dans des proportions un peu moins marquées qu'en 2014 (- 4,4 %, après - 9,0 %) à la faveur de recettes fiscales mieux orientées et de dépenses de fonctionnement en ralentissement.

Cette réduction des marges de manœuvre financières, associée à une nouvelle baisse des dépenses d'investissement (- 7,8 %, après - 14,1 %) aboutirait à un recours à l'endettement proche de celui de 2014 (0,3 milliard d'euros).

2.3 Les contributions aux péréquations

2.3.1 La contribution au Fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)

Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la Région Ile de France permet une redistribution des richesses entre les communes qui la composent.

Pour 2016, l'enveloppe est augmentée de 270M€ en 2015 à 414M€ en 2016.

2.3.2 La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Pour 2016, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'élèvera à 1Md€ et atteindra 2% des recettes fiscales du bloc communal en 2017 (soit environ 1,150Md€).

L'inscription de 2016 est de 100 000 €. La création de la Communauté Urbaine permet à la commune de bénéficier d'une forte baisse de cette contribution par le mécanisme de minoration (-376 794€) auquel cas l'enveloppe de la Commune se serait élevée à 1,24M€.

Les autres mesures concernant les concours financiers

S'agissant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les collectivités et leurs groupements pourront désormais récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1er janvier 2016.

La loi de finances 2016 fixe le taux à 16,404 % contre 15,761 % en 2015.

3. Des territoires en pleine réorganisation

3.1 Mise en place de la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise (CU GPSO) au 1er janvier 2016

Au 1^{er} Janvier 2016, la création de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise par fusion de six communautés va se traduire par la prise de nouvelles compétences et donc par le transfert de biens et de services des Communes vers la Communauté.

En attente que la Communauté Urbaine (CU) soit structurée, les communes continuent à exercer les actions des compétences transférées à travers une convention de gestion.

Dans l'année 2016, avec la mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), auront lieu les calculs effectifs du transfert des compétences à la CU qui seront prises en compte dans la future Attribution de compensation (AC).

B – DES BUDGETS TRES CONTRAINTS PAR LE CHOIX DE RETROUVER UNE MEILLEURE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

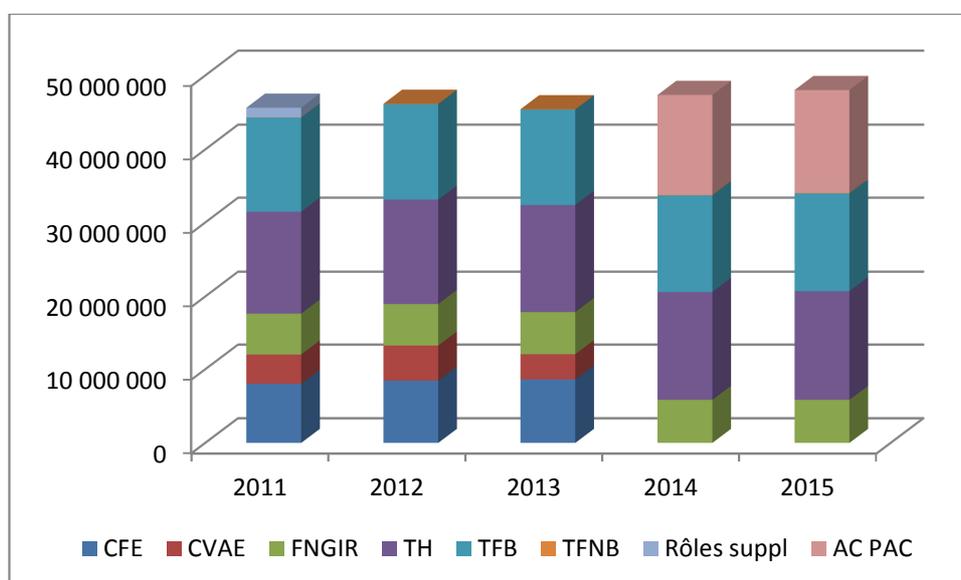
1. L'évolution des recettes de fonctionnement de la Ville de Poissy

1-1 Les recettes fiscales : impôts

Le bloc communal doit composer dorénavant avec une fiscalité différente de celle qui existait au début du mandat précédent et qui complexifie la mobilisation du levier fiscal.

Depuis la réforme de la taxe professionnelle (TP) en 2010 avec la mise en place de la Contribution économique territoriale (CET), les communes disposent d'un levier fiscal plus faible. En l'occurrence de 60% de ses recettes fiscales pour la commune de Poissy.

Evolution des recettes fiscales



La municipalité peut agir sur la Taxe d'Habitation, et la Taxe Foncière (bâti et non-bâti).

Pour les bases fiscales, la Loi de Finance 2016 prévoit 1 % de revalorisation.

Pour mémoire, les taux 2015 :

Taxe d'habitation : 24,40%

Taxe foncière sur propriétés bâties : 17,75%

Taxe foncière sur propriétés non bâties : 42,68 %

Quant aux compensations fiscales, variable d'ajustement de l'enveloppe normée, elles seront corrigées à la baisse afin de financer l'augmentation de la péréquation verticale.

1.2 Les recettes non fiscales : enjeux de la tarification

En 2015, la Commune a amorcé la mise en application de sa réflexion sur la politique tarifaire.

En effet, certains secteurs comme le sport, la jeunesse, la petite enfance, le scolaire, les aînés, ont fait l'objet d'une revalorisation de leurs tarifs sur des critères après comparaison avec les autres villes de même strate pour un service équivalent. La finalité est de caler un prix de service sur des barèmes cohérents entre les différentes activités proposées en faisant apparaître le « taux d'effort » fait par chaque utilisateur.

A noter que 2016, l'ensemble des financeurs revoit ses subventions à la baisse comme le Département pour le secteur de la Petite Enfance ou encore le secteur sportif.

1.2.1 La Dotation Globale de fonctionnement (DGF)

Le mandat 2014-2020 est avant tout celui de la baisse du principal du concours financier en provenance de l'État : la dotation globale de fonctionnement.

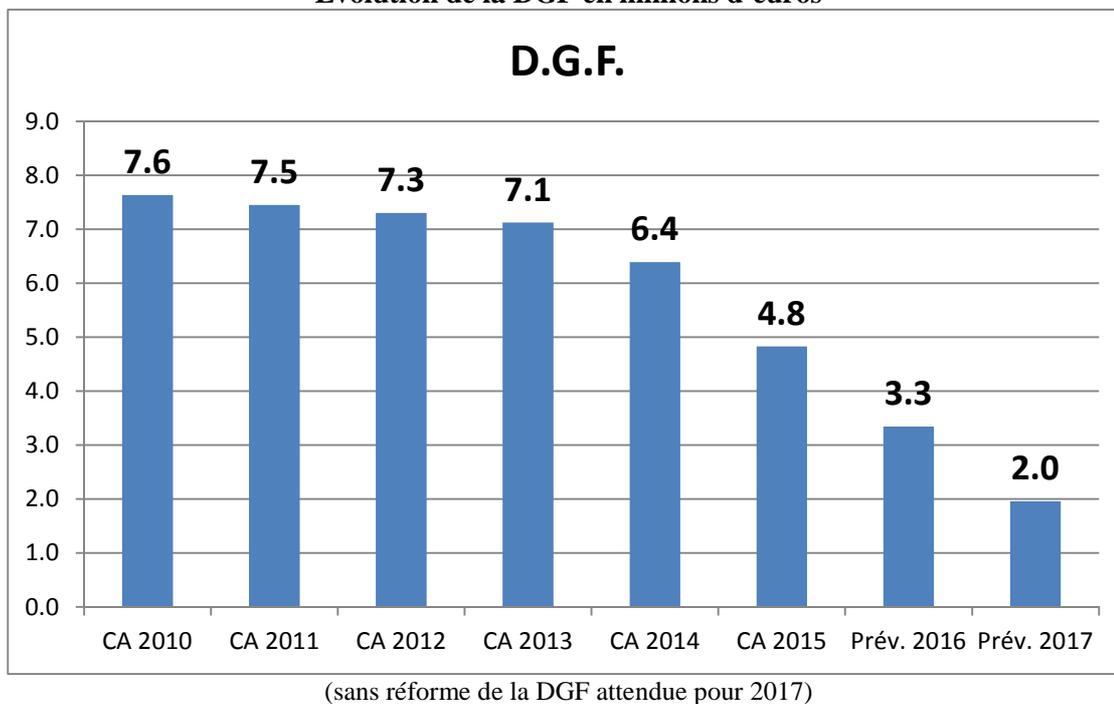
D'un montant de 23,8 milliards d'euros à la fin du mandat précédent, la DGF du bloc communal a fait l'objet d'un premier prélèvement en 2014 au titre de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques (840 millions d'euros), puis d'un second en 2015 (2,07 milliards d'euros). Prélèvement qui devrait se poursuivre jusqu'en 2017.

Sur le mandat 2008-2013, la DGF aura été de 23,5 milliards d'euros par an en moyenne, elle devrait être de 19 milliards d'euros sur le mandat actuel, en retenant l'hypothèse d'un niveau figé sur les deux dernières années.

En 2016, un rapport sur la seconde mouture de la réforme de la DGF sera remis à la fin du deuxième semestre à un groupe de travail devant aboutir, d'ici à octobre, à un texte consensuel pour application en 2017.

Alors qu'en 2014 la ville de Poissy devait subir une baisse de DGF de 2,3 M€ jusqu'à la fin du mandat, elle a été plus que triplé pour atteindre 9,9 M€ avec la Loi de Finance 2015.

Evolution de la DGF en millions d'euros



1.2.2. La Dotation de Compensation et le Fonds de Garantie :

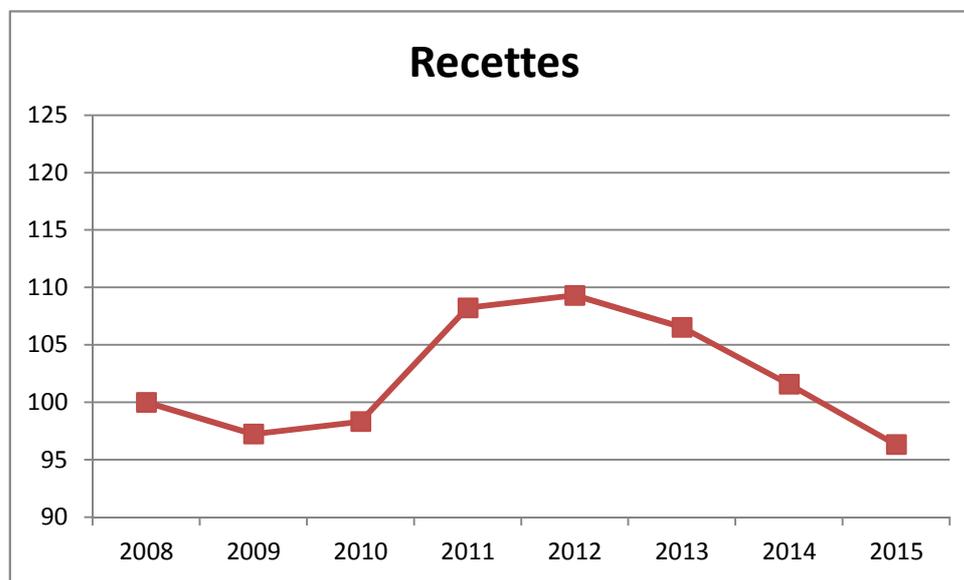
La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) seront maintenus au même niveau que ceux notifiés en 2015. Pour 2016, la DCRTP est inscrite à hauteur 3 073 166 € et le FNGIR se situerait à 5 844 649€

1.2.3. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Depuis 2012, la réforme du potentiel fiscal financier a permis à la Commune de redevenir éligible à la DSU.

Pour 2016, cette dotation connaîtra de nouvelles modalités d'attribution avec un éventuel effet à la baisse pour la commune. Pour mémoire, en 2015 la dotation attribuée à Poissy était de 445 882 €.

Voici la rétrospective des recettes de fonctionnement depuis l'année 2008.



2. Les dépenses de fonctionnement

Comme pour 2015, il est nécessaire de baisser les dépenses de fonctionnement pour un montant au moins égal à la baisse des dotations. Dans le prolongement des travaux engagés dès l'été 2014, un travail coopératif et minutieux a été conduit pour élaborer un plan d'actions sur l'ensemble des domaines d'intervention de la municipalité.

Les trois grands postes de dépenses de gestion étant l : les charges à caractère générales, les dépenses de personnel et les autres charges de gestion dont les subventions et participations, tous devront contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses.

Pour 2015, globalement les dépenses ajustées selon les deux derniers exercices seront à la baisse d'environ 4% notamment pour les dépenses à caractère général. Ce qui porte à près de 10 % la baisse sur un référentiel 2013.

2.1 Les dépenses de personnel

Dans la construction budgétaire viennent s'ajouter les éléments financiers portés par la collectivité au titre de sa politique de gestion des ressources humaines. Cette politique sera prioritaire.

2016 sera en effet une année de transition importante en termes de gestion des ressources humaines car Poissy est pénalisée à double titre :

- Pénalisée parce que placée sous le signe de la baisse des dotations de l'Etat qui viennent impacter fortement la structure de l'organisation telle qu'elle était définie à ce jour.

- Pénalisée parce qu'en comparaison avec les villes de même strate, Poissy est surdimensionnée en termes de personnels :

En comparaison avec les villes de la même strate (20 000 à 50 000 habitants) :

Charges de personnel par habitants en € / an :

Poissy : 960

Moyenne strate : 757

Source : DGCL valeur 2014

2.1.1. La structuration des dépenses de personnel et des dépenses liées à la politique RH

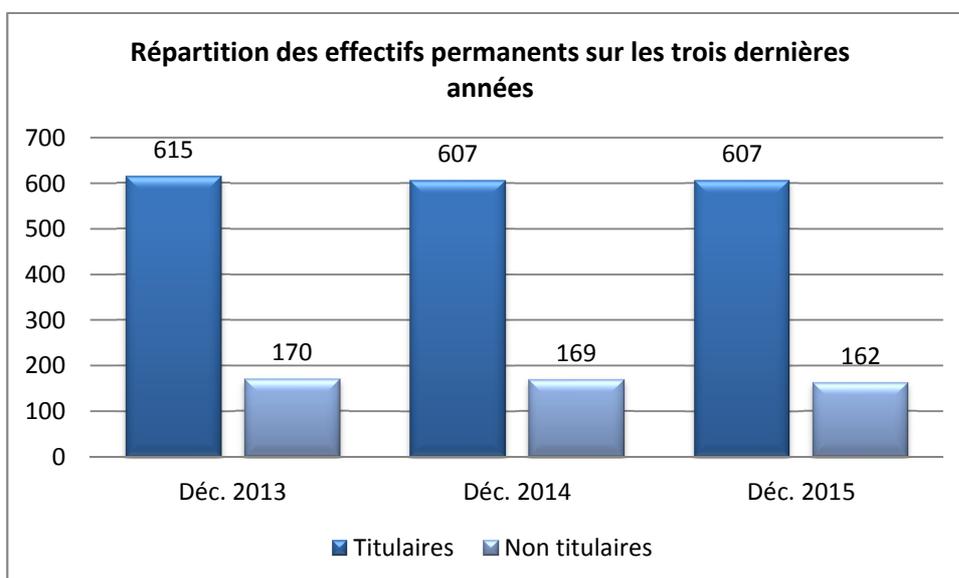
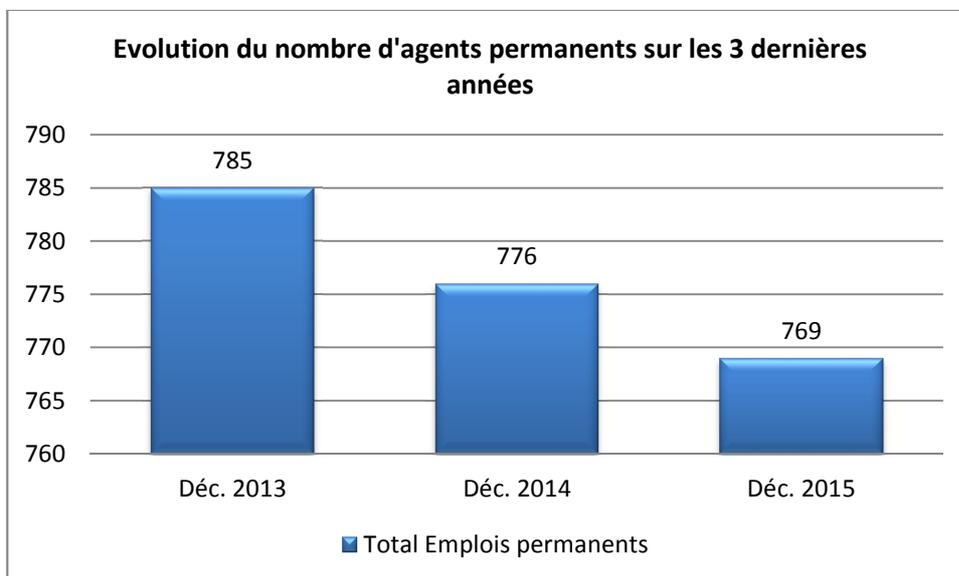
Une provision de 200 K€ (évaluation GVT) permettra de soutenir les efforts de la collectivité en matière d'avancement.

Une provision pour recrutements à hauteur de 500 K€ contre 1 240 K€ de départs prévus qui ne permettra donc pas de faire du remplacement poste pour poste et encouragera à la réorganisation des services chaque fois que cela est possible.

Une enveloppe de 150 K€ destinée à valoriser les personnels restants en cas de départ d'un agent non remplacé au sein du service.

Un budget spécifique d'heures supplémentaires d'un montant de 370 K€ permettra aux directions de faire face aux sollicitations événementielles importantes. Une diminution du plan de charge en la matière permettra toutefois de diminuer ce poste de dépenses en 2016 (470 K€ en 2015).

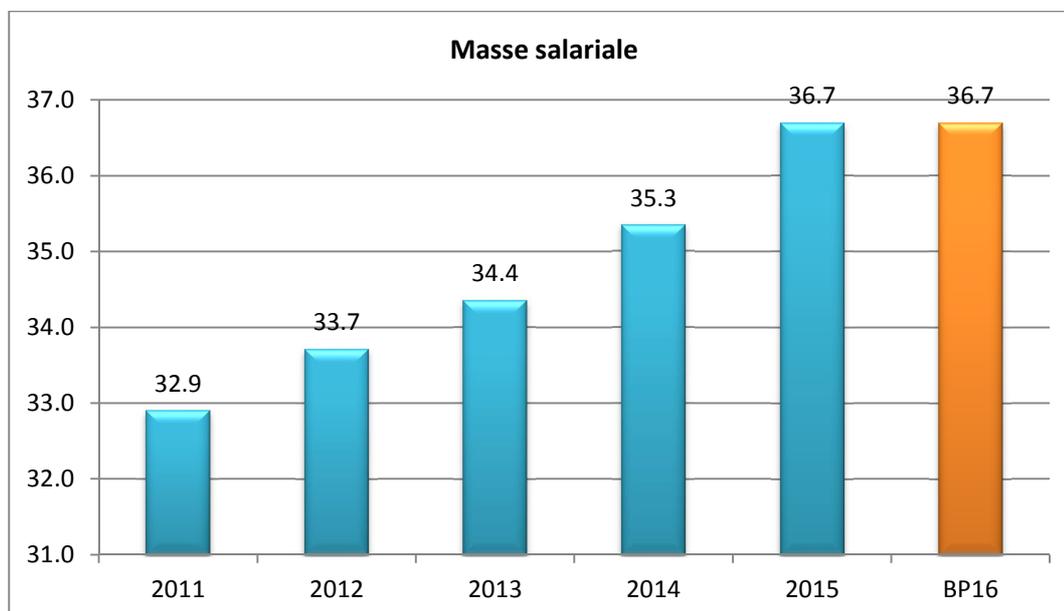
2.1.2. La structure et l'évolution des effectifs



Depuis 2014 un effort a été réalisé pour contenir l'augmentation de la masse salariale liée à l'effectif permanent.

L'objectif pour l'année 2016 est la diminution de l'effectif au sein du nouveau périmètre. Toute création devra être compensée financièrement ou par redéploiement d'un autre poste.

Des suppressions de poste seront nécessaires pour maintenir l'objectif.



2.1.3. Le temps de travail

Les services de la Ville de Poissy fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures annuelles travaillées.

- Temps de travail annuel : 1607 heures
- Hebdomadaire : 37h10 + 12 JRTT pour atteindre les 35 heures réglementaires ainsi que la journée de solidarité
- Journalier : 7h26

Les cycles de travail ont fait l'objet de projets de services approuvés par les partenaires sociaux et sont adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers : guichet unique, éducateurs sportifs, animateurs des centres de loisirs...

Les systèmes d'annualisation du temps de travail seront privilégiés, afin de réduire le recours aux heures supplémentaires.

Le nombre d'agents soumis au système de badgeage est aujourd'hui de 713.

2.1.4. Politique salariale : Les régimes indemnitaires

Il n'est pas prévu d'augmentation des régimes indemnitaires pour 2016. Toutefois, la refonte réglementaire des primes de quatre filières sur 8 impliquera la révision de notre politique salariale (fusion des primes).

2.1.5. Les orientations pour 2016

En termes de perspectives pour l'année 2016, dans le cadre des efforts de stabilisation de la masse salariale, la collectivité devra nécessairement adapter sa politique de gestion des ressources humaines notamment en matière de gestion des effectifs et de gestion du temps de travail.

Politique de gestion des effectifs.

- Aucune création de poste ne pourra être activée.

- La priorité sera donnée au non remplacement des départs et à la réorganisation (suppression de poste ou transformation pour s'adapter à l'évolution des missions). Le remplacement poste pour poste sera exceptionnel et priorisé sur les services soumis à taux d'encadrement réglementaires et les services en lien direct avec la population.
- La mobilité interne sera privilégiée dans tous les cas (plan de formation individualisé)
- Une analyse financière coûts/avantages devra permettre de déterminer les services demeurant en régie et ceux pouvant faire l'objet d'une délégation.

En contrepartie de cet effort la collectivité prévoit pour 2016 le maintien des ratios d'avancements comparables à ceux de 2015 pour ce qui concerne les avancements d'échelons, de grade, et les nominations après concours.

Elle prévoit aussi la promotion salariale systématique des agents qui sont amenés à endosser des responsabilités supplémentaires dans un contexte de diminution des effectifs.

Temps de travail, lutte contre l'absentéisme et valorisation des conditions de travail.

Les efforts en matière de lutte contre l'absentéisme seront poursuivis avec notamment l'élargissement des enquêtes terrains menées dans les services techniques, les crèches et les centres de loisirs, ainsi que la sensibilisation et la mobilisation des directions opérationnelles autour des enjeux de l'absentéisme.

Le document unique de recensement des risques professionnels sera mis en place.

Les sources d'optimisation en la matière sont à rechercher prioritairement dans l'amélioration des conditions de travail, autour de 10 mesures phares.

Compte tenu de ces éléments et contraintes, la masse salariale prévue en 2016 devrait correspondre à celle réalisée en 2015.

2.2 Les subventions aux associations

Les Associations contribuent à l'attractivité de la ville et permettent de réunir la population autour d'un projet commun en partageant des activités dans différents secteurs comme la culture, le sport mais aussi le social.

Comme en 2015, le montant des subventions demeure maîtrisé.

2.3 Les autres charges de fonctionnement

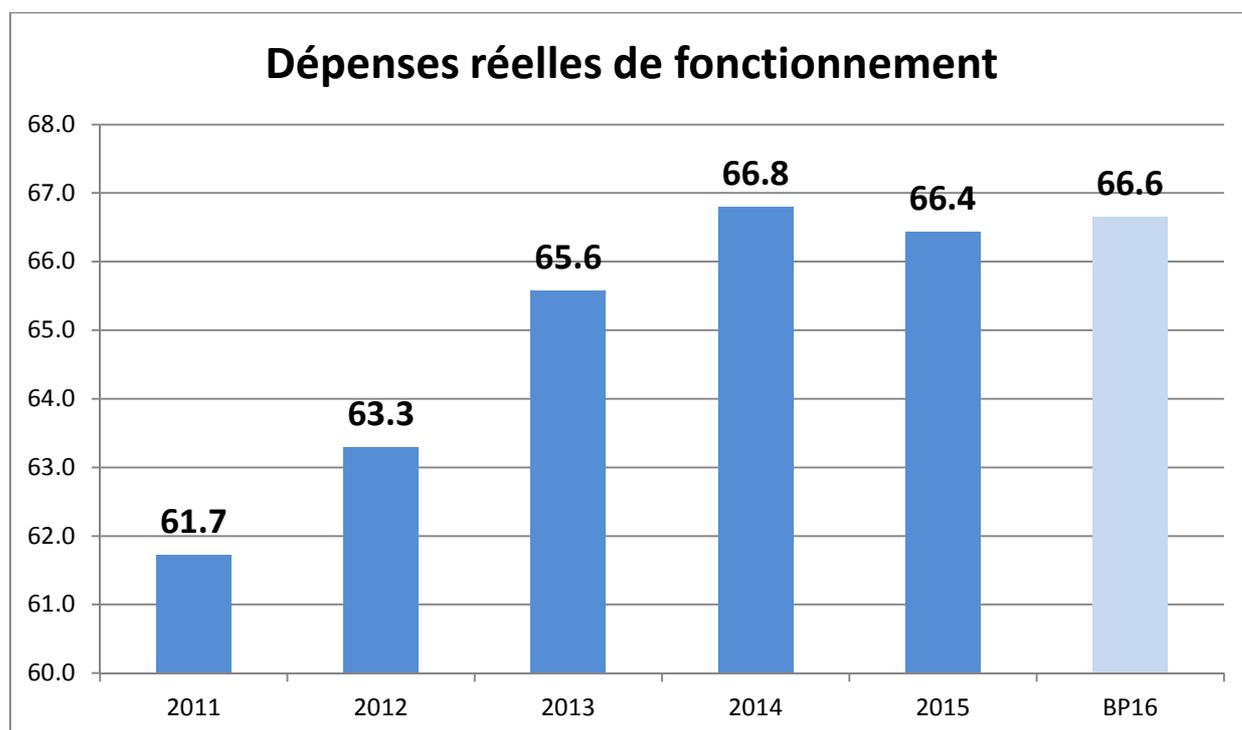
Cette enveloppe inscrit la part des intérêts d'emprunt, les intérêts moratoires, les contributions, les charges exceptionnelles et les dépenses imprévues sont évaluées conformément à la réglementation.

De plus, la commune subventionne dans le cadre de l'action Culturelle la programmation de la Régie du Théâtre de Poissy et les activités artistiques de la Régie du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les activités de la Caisse des Ecoles sont transférées à la Commune, alors que le dispositif de Réussite Educative sera pris en charge par le Centre Communal d'Action Social.

Pour 2016, les aides apportés aux jeunes comme le BAFa, les bourses à projets feront l'objet d'une réflexion sur les modalités d'attribution.

Voici l'évolution de nos principales dépenses de fonctionnement de l'année 2011 à 2015 :



2.4 La prise en compte d'une provision pour risque liée à une promesse d'achat litigieuse

Dans le cadre de la précédente mandature, la ville se serait engagée à acheter un bien immobilier à un particulier à hauteur de 1,5 M€. Aujourd'hui, cet acte litigieux, est remis en cause par la nouvelle mandature mais doit faire l'objet de la constitution d'une provision.

C – LES FUTURS BUDGETS AU SERVICE D'UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SOUTENABLE

1. Des recettes d'investissement :

1.1. Les recettes d'investissement

Les recettes inscrites à cette section proviennent essentiellement du FCTVA, des taxes d'urbanisme et de subventions.

Ces dernières sont versées par les différents partenaires (Etat, Feder, Région, Département, ...) pour servir au financement du programme pluriannuel d'investissement. Depuis 2014, de nouveaux types d'aides comme le mécénat, la création de fonds de dotation viennent financer certains programmes d'investissement.

Ces financements seront complétés par un recours à l'emprunt comme pour l'année 2015.

1.2. Le plan de cession des biens immobiliers :

En 2015, la Commune a commencé de céder une partie de son immobilier pour un montant de 2.5M€. En 2016, le rythme des cessions sera accéléré, l'objectif à atteindre est fixé à 5 M€.

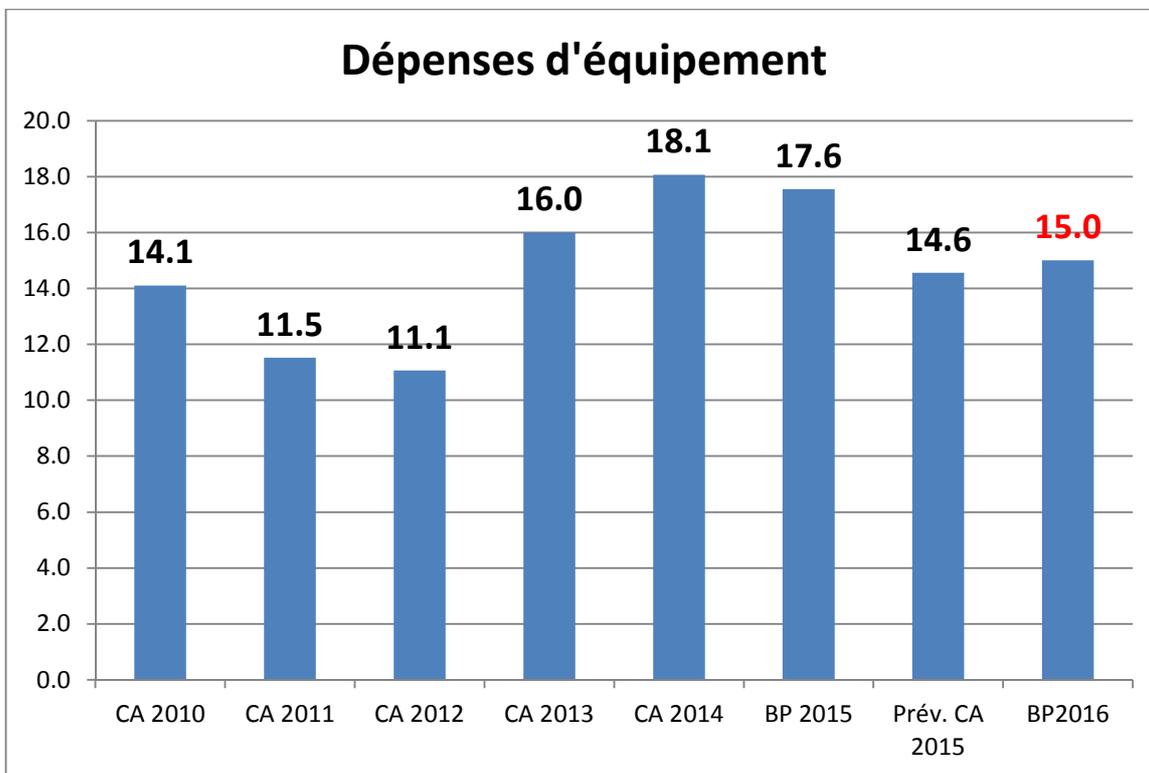
2. Un PPI 2016-2020

En dehors, du remboursement des emprunts qui constitue une dépense obligatoire évaluée à 1,4 M€, la section d'investissement intègre les dépenses d'équipement, constituées notamment des opérations définies dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Pour 2016, la projection des dépenses d'équipement se situerait entre 13 et 15 M€.

En plus des travaux récurrents dans les équipements communaux, les projets phares à retenir sont :

- La phase II de la Vidéo-protection,
- Le mur historique de la Tournelle
- Le terrain de Futsall
- L'équipement de quartier – La Coudraie
- L'aménagement du parking derrière la Mairie
- L'Agenda d'Accessibilité Programmée (**Ad'AP**)



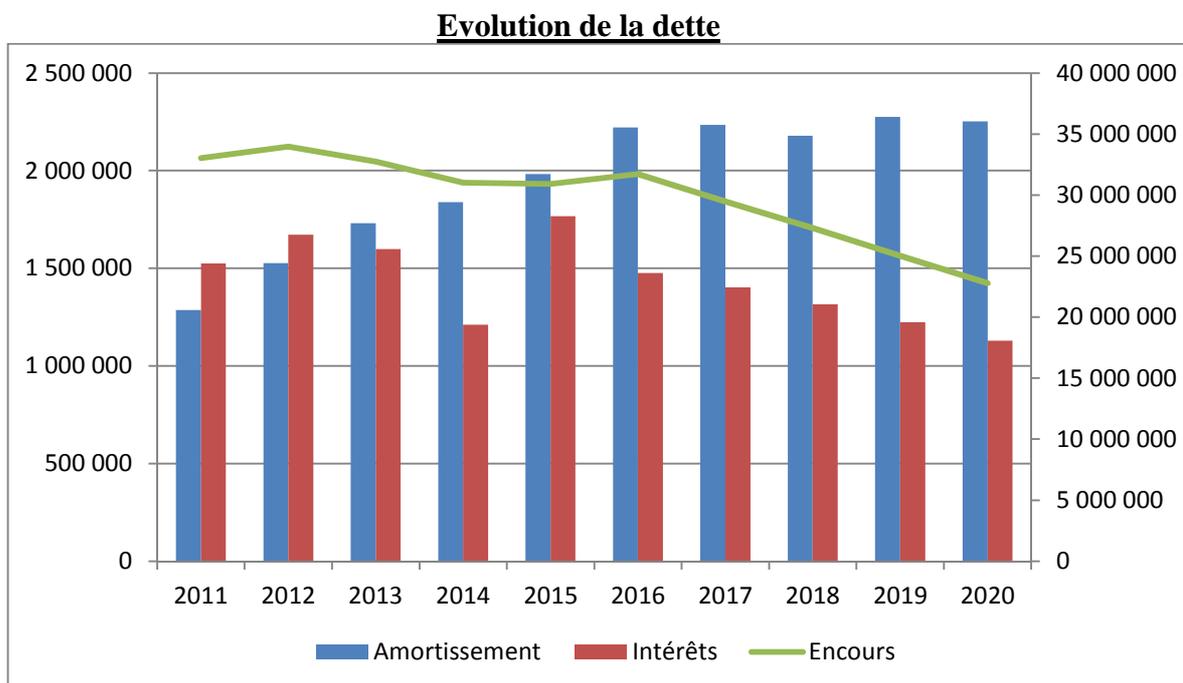
3. Endettement : un recours maîtrisé à l'emprunt et une dette assainie

La quasi-totalité de notre dette est à taux fixe, donc pas soumise aux aléas financiers. La contrepartie, c'est que la collectivité ne peut en revanche bénéficier d'aucune baisse des taux de marché de manière mécanique. Toutefois, un programme de renégociation sera mis en œuvre avec nos partenaires bancaires pour alléger nos charges financières.

A noter que selon la chartre Gissler, la commune se situe avec une bonne notation : 1A (la plus sûre).

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours des emprunts sera de 34 M€ dont 5 M€ d'emprunts nouveaux contractés en 2015 pour d'une part permettre l'acquisition du Forum Armand Peugeot et d'autre part de financer le programme d'investissement de l'exercice.

Notre ratio de dette par habitant sur le dernier exercice clos (2014) est de 814 € soit seulement au 3/4 du ratio par rapport à notre strate de population (de 20 000 à 50 000 Habitants) avec 1 100 €.



B. LES ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES

1. Le budget des opérations soumises à TVA

Le budget annexe des opérations soumises à TVA constate les dépenses et les recettes de la redevance de la restauration municipale (pour mise à disposition de la cuisine centrale), la gestion des marchés forains, la régie publicitaire et de la gestion du parking municipal des Lys, retracées à la seule section de fonctionnement.

Pour 2015, le budget des opérations soumises à TVA dégage un excédent global de 377 812,64 € dont 256 873,08 € ont été reversés au budget principal sur 2016.

Le budget prévisionnel 2016 de ces opérations s'élève à 579 342,39€

2. Le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement :

2.1. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2015 :

Le compte administratif 2015 dégage un résultat global de clôture d'environ 580 K€.

2.2. Les perspectives 2016

En 2016, le programme d'investissement s'élève à un montant prévisionnel de 1,02 M€. Les principaux travaux concerneront le chemisage des collecteurs pour diverses rues, la poursuite des travaux de réseaux et de voirie.

Concernant la section d'exploitation, elle comptabilise les différents contrôles pour les réseaux et l'assainissement ainsi que les entretiens et réparations sur ouvrage.

A noter que ce budget fera l'objet d'une exécution via une convention de gestion pour l'année 2016 en attendant un transfert complet à la nouvelle Communauté Urbaine GPSO.